

AIDE EXCEPTIONNELLE BONUS VACANCES

Version 2
application le 1er septembre 2025

VALIDÉE AU CCAS le 5 juin 2025	Fiche mise à jour : → le 24 avril 2023 par J. RUAS → le 5 juin 2025								
Description de l'aide	Aide financière exceptionnelle ayant pour objet d'améliorer le budget d'un foyer avec ou sans enfant mineur et personne seule pendant la période d'été pour s'offrir un petit plus. Une fois par an, <u>non cumulable avec les aides séjours</u>								
Public concerné	Toute personne résidant à Saint-Martin-la-Plaine Personne seule, couple, famille avec ou sans enfants.								
Critère d'attribution	QF CAF inférieur à 700 € (moyenne des 4 derniers mois) Si pas de QF CAF le calcul sera fait selon la formule suivante : <u>Montant des revenus (pensions, salaires) avant déduction fiscales</u> <u>de 10%</u> Divisé par le nombre de part CAF								
Barème d'attribution	<table><tr><td>QF CAF</td><td>Jusqu'à 350€</td><td>De 351€ à 700€</td></tr><tr><td>Aide</td><td>150€ / foyer</td><td>100€ /foyer</td></tr></table>			QF CAF	Jusqu'à 350€	De 351€ à 700€	Aide	150€ / foyer	100€ /foyer
QF CAF	Jusqu'à 350€	De 351€ à 700€							
Aide	150€ / foyer	100€ /foyer							
Démarche à effectuer par la bénéficiaire	Sur présentation d'un dossier secrétariat CCAS Dossier à transmettre en mairie entre le 15 mai et le 30 juin QF CAF RIB								